

donneront à l'advenir ma fidelité & mon affection. Vous serez tous ensemble mon Astrée, & je trouveray assurement dans vos perfections tant de sujet d'Amour, d'honneur, & de respect; que tout ce que Celadon endure dans mes livres, & en papier pour son Astrée, je le souffriray en effect par le desir qui ne mourra jamais en moy, de vous rendre à tous un tres-humble & perpetuel service: si bien que desormais je n'auray point d'entretien plus doux que la memoire de ce que je vous dois, & en cette pensee je ne demanderay plus à la Renommee la recompense de mes ouvrages, puis que vous m'asseurez qu'ils vous ont pleu, & cela sera cause que je m'efforceray de rendre telle la suite de ces actions boccageres qu'elle ne dementira point son commencement: afin qu'elles ne diminuent rien du contentement que vous en avez receu. La suite que vous me demandez va veoir le jour sous vostre protection, & ce seroit sous vos noms si j'en avois la cognoissance.⁹ Quand le bruit des canons cessera, & que la douceur de la paix nous osterà l'espee de la main,¹⁰ j'y remettray la plume, pour donner le repos aux desirs de mes Bergers, & peut-estre à la cu-[(; ; ; 5)r]riosité que cet ouvrage aura fait naistre en vous. Et cependant si selon vos souhaits, mon cher Lignon, à l'imitation de ce fleuve amoureux d'Aretuse,¹¹ se peut trouver un passage par les entrailles de la terre pour s'aller rendre dans les lieux où se trouvent de si rares Bergers & Bergeres, je l'estimeray infiniment heureux de couler parmy des Provinces si fortunees que celles où de si grands Pasteurs commandent. Et ce sera bien alors, si j'ay jamais porté envie à quelque bon-heur que je seray envieux du sien, où pour le moins de n'estre point appellé, comme luy, auprès de vous, ausquels je jure par les serments qui me sont les plus saints, & les plus inviolables, que si je suis jamais si heureux que de cognoistre les veritables noms de ceux à qui j'ay une obligation si estroite, je n'espargneray ny mon sang, ny ma vie pour leur tesmoigner que je suis,

Souverains Princes & Princesses, tres-Illustres Seigneurs & Dames. ^e

Vostre tres-humble, & tres-affectionné serviteur.
Honoré Durfé.^e

De Chasteau-Morand¹² ce 10. Mars, 1625.

T a V *Holzschnitt-Initiale*. — b coufus — c ostè — d quelle — e *Zeile kursiv*.

K Der Brief ist in der Quelle wahrscheinlich nach dem neuen Stil datiert, so daß er hier nach dem vorherrschenden alten Stil um 10 Tage früher eingeordnet werden mußte. Zur Bestimmung des Quellenwerts des Schreibens vgl. Anm. 8. — 1 Der Brief von 48 Mitgliedern der PA wurde von Adolph v. Börstel (s. 240400) übersandt. Zum späten Empfang des Schreibens bzw. zu seiner verspäteten Beantwortung vgl. 240400 K 1. — 2 Académie des Parfaits Amants. Vgl. 221223, 231206, 240112, 240301, 240400, 240718, 250305, 250500, 250514, 260000, 260000A, 260500 u. 281000. — 3 D'Urfés Roman *L'Astrée*. Vgl. 240301 K. — 4 Zur Strafe für seinen Mord an den Kyklopen mußte Apollo dem Admetos ein Jahr lang Hirtendienste leisten. Vgl. z. B. Verg. georg. 3, 2. — 5 *Hederich*, 1437 erwähnt Jupiters Strafe an der plauderhaften Lara. In seinem Kommentar